

INSCRIPTION 2018-2019 À L'ASSOCIATION SPORTIVE D'ANATOLE

LORS DE L'AG DU 12/09/18, DE 14H À 15H30 À GILARDI

Je soussigné,, père, mère, tuteur, responsable légal autorise mon enfant, de la classe de, né(e) le ... / ... / à faire partie de l'Association Sportive du collège dans la ou les activités cochées, et je l'autorise à rentrer par ses propres moyens en cas de modification ou d'annulation à la dernière minute de la séance d'AS (voir le règlement intérieur de l'AS à ce sujet).

LE MERCREDI APRES-MIDI	Horaires	Lieux	Cochez la case
FUTSAL (foot en salle) : 24 places 24 places	6°/5° : 13h30-14h45 4°/3° : 14h45-16h	Gymnase Gilardi M. BOLEDA	40€
MULTISPORTS 40 places (VOIR LE PLANNING , ATTENTION SURCOUT POUR CERTAINES SORTIES)	entre 13h00 et 18h (très variable)	Gilardi et Lieux variés M. DELCROIX	40€
STEP 20 places 20 places	6°/5° : 13h30-14h45 4°/3° : 14h45-16h	Dojo Gilardi Mme TRUFFAUT	40€
ACTIVITES PONCTUELLES... ORGANISÉES PAR LES ÉLÈVES EUX-MÊME !			
JOURNAL DE L'A.S : ouvert à tous	13h15-13h55	Salle multimédia	(5€)
MATCHS PONCTUELS : ouvert à tous	13h15-13h55	Plateau EPS	(5€)
ACTIVITES PONCTUELLES... POUR LES ÉLÈVES SUPER-MOTIVÉS !			
Les CROSS District, Départemental, Académique et France !	14 et 21/11 pour tous, le 5/12 et en janvier pour les qualifiés !	Aux Clayes pour le cross du district, puis à définir...	(20€)
Les RAIDS (CO, VTT, CANOÉ...) Départemental, Académique et France !	le 3/10/18, le 20/03/19 pour tous, puis en mai pour les qualifiés...	Bases de loisirs de SQY et de Mousseaux Moisson.	(20€)
LE STAGE DE L'AS EN PLEINE NATURE pour info et pour économiser un peu de sous toute l'année !			
STAGE D'AS des 5è et 4è	du 16 au 21 juin 2019	à Valloire	370€
LES T-SHIRTS ET PULLS À CAPUCHE DE L'AS			
T-SHIRT GRIS (GARÇON ?)	Coupe droite	Logo BLEU ou ROSE	10€
T-SHIRT GRIS (FILLE ?)	Coupe cintrée	Logo BLEU ou ROSE	10€
PULL À CAPUCHE GRIS	Coupe MIXTE	Logo BLEU ou ROSE	20€

ATTENTION: S'inscrire à une activités du mercredi pour 40€ permet de participer aux activités ponctuelles sans surcoût. Ceux qui ne peuvent pas venir régulièrement les mercredis après-midi peuvent s'inscrire aux activités ponctuelles à 5€ ou à 20€.

Si vous achetez plusieurs T-shirts ou Pulls, merci de faire le calcul pour joindre la somme correspondante.

Je joins donc dans une pochette plastique ou une enveloppe sans lesagrafer les documents suivants :

1. **La SOMME TOTALE de par :**
 - Chèque bancaire à l'ordre de < l'association sportive du collège A. France >.
 - Espèces.
2. CETTE FICHE D'INSCRIPTION REMPLIE
3. LE REGLEMENT INTERIEUR DE L'A.S LU, APPROUVÉ ET SIGNÉ PAR L'ÉLÈVE ET LES PARENTS.

Signature des parents

N° portable Père :

N° portable Mère :

N° portable Élève :

ATTENTION : UN NUMÉRO DE TÉLÉPHONE (PORTABLE de préférence) EST OBLIGATOIRE POUR QUE LES PROFESSEURS D'EPS VOUS PRÉVIENNENT EN CAS D'ABSENCE DE VOTRE ENFANT À L'AS. MERCI DE BIEN LIRE LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR À CE SUJET !

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION SPORTIVE

L'AS offre à tout adhérent, outre la possibilité de **s'entraîner** et de participer à de multiples **compétitions** dans l'activité de son choix, l'opportunité de **se former** et de prendre des responsabilités diverses dans le fonctionnement de l'association même (comité directeur, affichage, actions de financement...) ou de l'activité choisie (juge, arbitre, journaliste...)

L'INSCRIPTION

Tout élève du collège peut s'inscrire à l'association sportive, à n'importe quel moment de l'année scolaire, en fournissant une autorisation parentale et une cotisation fixée en début d'année scolaire. LE CERTIFICAT MÉDICAL N'EST PLUS OBLIGATOIRE mais il est vivement recommandé de consulter un médecin en début d'année sportive !

Attention, au regard du succès de l'association sportive à Anatole France, chaque activité a du limiter le nombre de participants en fonction de contraintes liées à la sécurité des élèves et aux installations. Lorsque le quota est atteint, les élèves sont placés sur liste d'attente. **Les inscriptions ouvrent chaque année début septembre, lors de l'assemblée générale de l'AS** à laquelle parents et enfants sont conviés.

L'adhésion est valable pour l'année scolaire. Elle offre la possibilité de pratiquer une activité le mercredi après midi entre 13h30 et 18h, certains midis au sein de l'établissement et de participer aux différentes sorties organisées dans le cadre de l'AS.

L'ASSIDUITÉ

Dans un but éducatif, les pratiques sportives proposées par l'association sportive et l'UNSS sont exclusivement collectives. Si les compétitions ne sont pas obligatoires, l'inscription à l'AS implique une **participation assidue aux entraînements et le respect impératif des engagements** pour tous les fonctionnements en équipe.

En cas d'absence prévisible à l'AS, les élèves devront présenter un **billet d'absence à l'avance** à leurs professeurs d'EPS et à la vie scolaire. À chaque séance d'AS, un appel sera fait et les parents seront prévenus de l'absence de leur enfant par un **appel ou un SMS**. Il est donc obligatoire de communiquer son numéro de téléphone. Un **billet d'absence** devra être donné le jeudi matin à la vie scolaire pour régulariser.

LES DÉPLACEMENTS

Lorsque les élèves se déplacent hors des Clayes-sous-bois, en car ou en taxi, ils sont sous la responsabilité, soit d'un professeur d'Anatole, soit d'un professeur d'un autre établissement du district de Plaisir et ce, pour toute la durée de la compétition (heures notées sur l'affichage) et jusqu'au retour aux Clayes.

Pour les déplacements en dehors des horaires habituels du mercredi après midi (avant 12h35 ou après 18h30), les familles des élèves convoqués devront remplir une autorisation parentale spécifique.

Attention : En les inscrivant à l'AS, les parents acceptent et autorisent leurs enfants à se déplacer seuls sur toute la commune des Clayes-sous-Bois, et à rentrer par leur propres moyens en cas d'annulation ou de modification des horaires d'une séance d'AS.

L'ASSURANCE

Pour les déplacements et les activités proposées, tout élève inscrit à l'AS en bonne et due forme est **couvert par l'assurance MAIF**. Les parents sont cependant invités à prendre une assurance en responsabilité civile.

COMPORTEMENT ET SANCTIONS

Le règlement intérieur du collège et les règles courantes de l'EPS s'appliquent évidemment pendant le temps de l'AS (tenue de sport, chaussures propres pour les gymnases, chewing-gum interdits et téléphones portables rangés...)

À tout moment et en toute circonstance, il est demandé à chaque élève :

- de suivre les règles d'organisation et de sécurité données par l'enseignant,
- de respecter le matériel et les installations
- de respecter les autres joueurs et les professeurs qui encadrent
- de ne jamais se soustraire à la surveillance des encadrants

En cas de manquement grave ou répété à une de ces règles, le comité directeur de l'AS peut décider de **sanctions allant jusqu'à l'exclusion de l'adhérent fautif**, sans remboursement des frais d'inscription. Si les faits le justifient, des sanctions plus importantes peuvent également être prises par l'établissement.

LE DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre de l'AS, les professeurs utilisent les tablettes numériques, téléphones et appareils photos de l'établissement soit dans un but pédagogique soit pour que les enfants gardent un souvenir (blog, film des séjours ...). Il est important que les élèves dont les parents ont refusé la diffusion d'images le rappellent à leur enseignant et qu'ils n'aient pas prendre spontanément la pause avec leurs camarades.

LA COMMUNICATION

Les élèves sont informés par **AFFICHAGE**, sur les panneaux d'AS, sous le préau. C'est leur rôle de lire régulièrement les informations et de **transmettre à leurs parents** les horaires, lieux de rendez-vous, de rencontre, et, le cas échéant, l'annulation d'un entraînement.

Attention, en fonction de la météo notamment, l'AS MULTISPORTS EN NATURE peut être modifiés à la « dernière minute ». Les élèves doivent impérativement **relire les affichages à la récréation du mercredi matin**.

Tous les programmes d'activité (entraînements, compétitions, sorties...) seront renseignés sur le blog de l'AS (www.asanatolefrance.canalblog.com) et sur pronote (ou l'E.N.T.).

SIGNATURES précédés de la mention "Lu et Approuvé"

Nom :

Prénom :

Classe :